

# Convention Liste de Naissance



## ORCHESTRA<sup>®</sup>

NOM DU PARENT 1

PRÉNOM DU PARENT 1

NOM DU PARENT 2

PRÉNOM DU PARENT 2

PAYS

TÉLÉPHONE MOBILE (indispensable pour vous contacter)

N° DE CARTE CLUB (indispensable pour gérer votre liste de naissance sur internet)

DATE D'EXPIRATION DE LA CARTE CLUB (votre carte doit être valide lors du retrait de vos articles)

ADRESSE

  

CODE POSTAL (indispensable pour gérer votre liste de naissance sur internet)

VILLE

ADRESSE E-MAIL (indispensable pour créer votre compte « liste de naissance » sur internet)

  
@ 

J'accepte de recevoir des bulletins d'information Orchestra-Prémaman.

# Conditions Générales d'utilisation

## Définitions

Il est convenu que les termes ci-après doivent s'entendre de la manière suivante :

- **Bénéficiaire(Futurs parents)**: la personne physique qui crée une Liste de Naissance à l'occasion de la venue au monde d'un enfant. Il s'agit principalement d'un ou des parents du bébé pour qui la Liste de Naissance est créée.
- **Participation Libre(cagnotte)**: ensemble des dons qui ont été faits au Bénéficiaire (Futurs parents).
- **Conditions Générales** : les présentes Conditions Générales d'utilisation d'une Liste de Naissance ouverte auprès d'ORCHESTRA- PRÉMAMAN.
- **Liste de Naissance** : liste détaillant ce que le Bénéficiaire (Futurs parents) aimerait se voir offrir à l'occasion de la naissance du bébé.
- **Proches** : l'ensemble des personnes (famille, amis, connaissances) avec qui le Bénéficiaire (Futurs parents) partage sa Liste de Naissance.
- **Produits** : l'ensemble des articles Orchestra et Prémaman, hors textiles, disponibles à la vente en boutique Orchestra et/ou Prémaman. Il s'agit d'articles de puériculture.
- **Site Internet Liste de Naissance** : le Site Internet [www.shop-orchestra.com](http://www.shop-orchestra.com), rubrique « Liste de Naissance », pour la France, la Belgique et le Luxembourg uniquement.

## Article 1 : Objet

Les Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Bénéficiaire (Futurs parents) utilise la Liste de Naissance. Les Conditions Générales applicables sont celles en vigueur le jour de la création de la Liste de Naissance et sont valables pour toute la durée de la Liste.

## Article 2 : Création de la Liste de Naissance

### Article 2.1. Sélection des Produits par le Bénéficiaire (Futurs parents)

Le Bénéficiaire (Futurs parents) identifiera en magasin ou via le site internet [www.shop-orchestra.com](http://www.shop-orchestra.com), rubrique « Liste de Naissance-Créer une liste », les Produits qu'il désire se voir offrir. **Il pourra identifier des articles « coup de cœur », articles souhaités en priorité, en magasin ou via le site.**

La disponibilité et le prix d'un article inscrit sur une liste peuvent varier tant que l'article n'est pas « commandé » - voir article 2.2.2. Pour cette raison, le Bénéficiaire pourra modifier sa sélection à tout moment (article 2.2.1), à l'exception des produits dit « commandés » - (article 2.2.2).

Le Bénéficiaire (Futurs parents) doit être membre du Club. Il ne pourra mettre dans la Liste que des produits vendus dans les magasins Orchestra-Prémaman ou présents sur le site [www.shop-orchestra.com](http://www.shop-orchestra.com), rubrique « Liste de Naissance ». **Il pourra ainsi bénéficier des prix Club sur tous les articles de sa liste.**

### Article 2.2. Sélection des produits

#### Article 2.2.1. Sélection sans engagement d'achat

Les produits sans engagement d'achat dits « produits souhaités » par le Bénéficiaire (Futurs parents) n'entraînent pas d'engagement d'achat par ce dernier jusqu'à la confirmation de commande du ou des produits souhaités.

La disponibilité des produits sans engagement d'achat ne peut être garantie par Orchestra, faute d'engagement par le Bénéficiaire (Futurs parents). Ces produits ne sont, par ailleurs, pas mis en réserve.

De ce fait, le Bénéficiaire (Futurs parents) aura le choix de confirmer la sélection du produit choisi sans engagement auprès du Pôle Liste de Naissance ou en ligne, et il pourra l'annuler pour un éventuel changement de produit ou une affectation de dons différente.

**La disponibilité et le prix Club des produits non payés peut varier jusqu'au jour du paiement.**

#### Article 2.2.2. Sélection avec engagement d'achat en magasin et en ligne

Les produits avec engagement d'achat en magasin sont conservés en réserve au sein du magasin, et/ou commandés par le magasin référant si l'article n'est pas disponible en magasin et/ou commandés en ligne par les futurs parents, s'ils désirent gérer leur liste en ligne.

Toute commande suppose le versement d'un acompte d'un minimum de 30% du prix de vente, en ligne comme en magasin.

**Pour toutes les commandes effectuées en magasin ou en ligne, les produits seront livrés dans le magasin sélectionné dans un délai de 3 à 8 semaines, selon les articles, à partir de la date de commande.** Ces délais sont communiqués en magasin ou en ligne, via « gérer ma liste », lors de l'ajout des articles au panier afin de les commander.

Les produits payés ne pourront faire l'objet d'aucune fluctuation de prix, le prix étant ferme et définitif au jour du paiement.

### Article 2.3. : Durée de validité de la Liste de Naissance

La Liste de Naissance créée par le Bénéficiaire (Futurs parents) sera valable pour une durée de 6 mois après la naissance de l'enfant.

Dans l'éventualité où la grossesse ne serait pas menée à terme, le Bénéficiaire (Futurs parents) est invité à se rapprocher du responsable Liste de Naissance du magasin dans lequel il avait ouvert la Liste de Naissance.

### Article 2.4 : Accéder via le site internet "liste de naissance" à sa liste créée en magasin

En cas de création d'une liste de naissance en magasin, le Bénéficiaire (Futurs parents), pourra récupérer en ligne sa liste en s'identifiant via son numéro de carte Club (carte en cours de validité) et son code postal, puis en créant un compte liste de naissance en ligne (email et mot de passe) afin de gérer sa liste de façon sécurisée.

## Article 3 : Achat des Produits par les Proches

### Article 3.1 Accès à la Liste de Naissance en ligne

Une fois la Liste de Naissance créée par le Bénéficiaire (Futurs parents) en magasin ou en ligne, et suite à son adhésion au Club Orchestra, en magasin ou en ligne, les Donateurs (les Proches) pourront effectuer des dons en magasin ou via le site internet [www.shop-orchestra.com](http://www.shop-orchestra.com), rubrique liste de Naissance - Offrir un cadeau».

Si la liste est dite « publique », un moteur de recherche apparaîtra dans lequel les Proches sont invités à fournir le nom ou prénom des futurs parents. Si la liste est dite « privée », cette liste ne sera accessible que via un lien que le Bénéficiaire enverra à ses proches par email ou via son profil Facebook. Dans les 2 cas, la liste des cadeaux s'affichera et ils n'auront plus qu'à cliquer sur le produit à offrir et utiliser le service de paiement en ligne.

### Article 3.2. Don et suggestions faits par les Proches en ligne ou en magasin

Les Donateurs (les Proches) peuvent choisir d'effectuer un don selon les montants de participation visés sur le site internet Liste de Naissance. Ce don viendra enrichir la Participation Libre du Bénéficiaire (Futurs parents) dont le total représente la CAGNOTTE. **Le Bénéficiaire (Futurs parents) est libre d'acheter les produits de sa Liste de Naissance qu'il désire, en utilisant tout ou partie de la cagnotte.**

Le don pourra aussi être effectué soit directement auprès d'un magasin Orchestra-Prémaman disposant d'un pôle Liste de Naissance, soit sur le Site Internet Liste de Naissance (uniquement par carte bancaire Visa, MasterCard, AMEX, bancontact, NetBanking et Paypal). **Selon les organismes bancaires des Donateurs, la confirmation du paiement pourra se faire sous 72h, elle sera confirmée par email au Donateur et Bénéficiaire.** Aucun droit de rétractation n'est accordé concernant les dons en ligne au-delà de 14 jours (voir les conditions sur le site Liste de naissance « Conditions générales de vente et d'utilisation du service Liste de naissance »).

### Article 3.3. Achat direct du produit par les Proches sur le site internet

Les Donateurs (les Proches) peuvent choisir d'acheter un ou plusieurs produit(s) sélectionné(s) parmi la Liste de Naissance. **Lorsque le Donateur achète le produit, c'est au tarif du jour de l'achat sur internet.**

Si un donateur verse 100% du montant du produit en ligne, c'est au Bénéficiaire (Futurs parents) de passer ensuite la commande en ligne du produit en question. Votre commande ne sera effective qu'après la validation du panier par le Bénéficiaire (Futurs parents) puis la confirmation du paiement en ligne.

### Article 3.4. Achat direct du Produit par les Proches en magasin

Les Donateurs (les Proches) peuvent également choisir de se rendre directement dans un magasin Orchestra-Prémaman disposant d'un pôle Liste de Naissance et d'acheter un ou plusieurs produit(s) sélectionnés dans la Liste de Naissance.

**Pour les articles « coup de cœur » : si un donateur verse 100% du montant du produit en magasin, l'article est alors commandé et/ou mise en réserve par le magasin.**

**Pour les autres articles, si le produit acheté par le Proche ne fait pas l'objet d'une confirmation de commande par le Bénéficiaire (Futurs parents), il ne sera pas commandé et/ou mis en réserve dans le magasin.**

## Article 4 : Commande des articles de la liste de naissance en ligne ou en magasin

En étant membre du Club et en fonction des dons reçus et des acomptes que le Bénéficiaire pourra verser sur sa propre liste, le Bénéficiaire peut déclencher les commandes lors de son passage en magasin ou de chez lui, via le site internet. En cas de commande via internet, il bénéficiera de la livraison GRATUITE de tous ses articles, dans son magasin.

Pour cela il doit se mettre en contact avec son magasin ou accéder au site liste de naissance ([www.shop-orchestra.com](http://www.shop-orchestra.com), rubrique « Liste de Naissance - Gérer ma liste » Le prix CLUB garanti est celui du jour du passage de la commande de l'article en ligne par le Bénéficiaire (Futurs parents) ou lors de sa commande ou achat en magasin.

## Article 5 : Retrait des articles

Les produits pouvant être retirés en magasin sont les suivants :

- Produits payés par le Donateur ou le Bénéficiaire (Futurs parents), en ligne ou en magasin, et disponible en magasin.
- Produits reçus suite à une commande validée par le Bénéficiaire (Futurs parents), en ligne ou lors de son passage en magasin et dont la bonne réception a été confirmée au Bénéficiaire (Futurs parents) via le magasin ou les informations présentes sur sa liste de naissance en ligne (article en statut : « Commande reçue »).

Les retraits importants seront effectués sur rendez-vous pris au minimum 24 heures à l'avance, afin de permettre une préparation optimale des produits en magasin. En cas d'indisponibilité définitive d'un produit, le magasin proposera soit un produit similaire en caractéristique et en tarif, soit la suppression de l'article.

## Article 6 : Clôture de la Liste de Naissance

La Liste de Naissance sera automatiquement clôturée à l'arrivée du terme de celle-ci, soit 6 mois après la naissance de l'enfant.

Le Bénéficiaire (Futurs parents) peut également clôturer sa Liste de Naissance de façon anticipée s'il en fait la demande.

Dès la clôture de la Liste de Naissance, le Bénéficiaire (Futurs parents) recevra un avoir dont la valeur représente 10% du montant global de la Liste de Naissance, hors soldes, hors promotions, hors textiles enfants et maternité Orchestra et Prémaman et hors couches Prémaman.

Cet avoir sera délivré immédiatement et sera valable 12 mois après la clôture de la Liste. Par ailleurs, un état complet de la Liste de Naissance pourra être remis au Bénéficiaire (Futurs parents).

Dans l'hypothèse où une part de la Participation libre, inscrit dans votre Cagnotte, ne serait pas utilisée, deux possibilités sont laissées au Bénéficiaire (Futurs parents) :

1. Le Bénéficiaire (Futurs parents) dépense immédiatement en magasin Orchestra-Prémaman le montant restant.
2. Le Bénéficiaire choisit de recevoir l'intégralité du montant via un avoir édité en magasin, sans bénéficier des 10% susvisés. Cet avoir sera valable 6 mois dans le magasin qui l'aura édité.

## Article 7 : Données personnelles

Afin d'ouvrir la Liste de Naissance, le Bénéficiaire (Futurs parents) devra fournir un certain nombre d'informations personnelles : son Numéro de carte Club, prénom, nom de famille, adresse de messagerie, adresse postale et numéro de téléphone, auxquelles il pourra avoir accès à tout moment et apporter des modifications en ligne. Pour l'utilisation du service en ligne, le Bénéficiaire devra créer un compte via un mot de passe personnel. Si le bénéficiaire a créé une liste de naissance en magasin, il pourra y accéder en utilisant son numéro de carte Club et le code postal renseigné lors de la création de sa carte Club en magasin. Orchestra s'engage, conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, à garantir la sécurité et la confidentialité de ces données. En outre, ce traitement fera l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Les données personnelles ainsi collectées ne feront l'objet d'aucun traitement non consenti par le Bénéficiaire (Futurs parents) et les Proches.

## Article 8 : Propriété intellectuelle

L'ensemble des éléments figurant sur le Site Internet Liste de Naissance, qu'ils soient visuels ou sonores, sont protégés par des droits de propriété intellectuelle détenus par Orchestra. Ainsi, le Bénéficiaire (Futurs parents) ou ses Proches ne sauraient en aucun cas les copier, reproduire, republier, télécharger, poster, transmettre ou distribuer à quelque fin que ce soit. Cependant, un téléchargement de ces éléments reste possible dès lors que le Bénéficiaire (Futurs parents) ou ses Donateurs (Proches) n'en fassent qu'une utilisation strictement personnelle et non commerciale et qu'ils ne les modifient en aucune façon.

## Article 9 : Responsabilités

Orchestra s'engage à veiller au bon fonctionnement du Site Internet Liste de Naissance. Cependant elle ne saurait être tenue responsable des conséquences liées aux systèmes informatiques et à l'utilisation d'Internet et notamment des ruptures de service, intrusions extérieures ou présence de virus informatiques. Les photographies ne sont pas contractuelles. La responsabilité d'Orchestra ne saurait être engagée en cas de clôture prématurée de la Liste de Naissance. En outre, la responsabilité d'Orchestra-Prémaman ne saurait être engagée en cas de survenance d'un cas de force majeure dont l'extériorité, l'imprévisibilité et l'irrésistibilité rendraient l'exécution de ses obligations impossible.

## Article 10 : Intégralité

Il est convenu que dans l'hypothèse où l'une des clauses des Conditions Générales s'avérerait nulle et non avenue, cela ne remettrait pas en cause la validité des autres dispositions des Conditions Générales.

## Article 11 : Règlement des litiges

Le Site Internet Liste de Naissance et les Conditions Générales ainsi que tout litige qui pourrait en découler seront soumis au droit français. Le tribunal du lieu de résidence du défendeur sera compétent pour trancher lesdits litiges, conformément aux règles de procédure civile.



**En cas de questions sur votre LISTE DE NAISSANCE, vous pouvez nous contacter**

Par email : [ln@orchestra-premaman.com](mailto:ln@orchestra-premaman.com)

Par téléphone :

du lundi au vendredi de 9h00 à 18H00

- depuis la France : 04 99 51 56 40
- depuis la Belgique : 02 430 15 79

**Le Bénéficiaire (Futurs parents) reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation du service Liste de Naissance, et déclare les accepter sans réserve.**

Fait à .....

le .....

Signature du (des) Bénéficiaire(s)

.....